

DURBAN II

La Conférence mondiale contre le racisme organisée à Durban du 28 août au 7 septembre 2001 fut le fiasco que l'on sait en raison du déchainement de haine antisémite et antioccidentale au sein du Forum des ONG conjoint à la conférence onusienne. On se souvient qu'y circulaient des tracts anti-juifs d'une rare violence dont certains glorifiaient la figure d'Hitler, que sur certains stands des *Protocoles de sages de Sion* étaient distribués, que des « mort aux Juifs » ont été scandés par près de 2000 personnes suite au discours du « leader maximo » cubain. Au sein de ce forum, le caucus des ONG européennes fut réduit à néant dans l'indifférence générale¹. A chaque fois qu'il essaya d'exprimer la voix de la société civile démocratique européenne, il fut délégitimé par les autres caucus invoquant les crimes de l'Histoire commis par l'Occident revus et corrigés par les tenants du différencialisme historique. Esclavage, colonisation, crimes contre l'Humanité, autant de catastrophes historiques imputables, selon certains défenseurs de la cause droit de l'homme, exclusivement aux Occidentaux inventeurs et promoteurs du racisme. Les diatribes antioccidentales entendues au Forum des ONG de Durban exposaient pour la première fois publiquement l'inversion des valeurs humanistes en cours dans beaucoup de

Barbara Lefebvre

Enseignante d'histoire. Elle a

notamment co-dirigé avec

S. Ferhadjian *Comprendre*

les génocides du xx^e siècle.

Comparer-enseigner. (Breat, 2007)

et avec S. Trigano *L'image du Juif*

dans l'enseignement scolaire.

(Nadir, 2008).

pays en développement ou émergents. Ainsi, l'ensemble des normes et des principes universels portés par l'ONU est contesté au nom précisément du droit à la différence et de l'antiracisme. Mais, quatre jours après la fin de l'effarante conférence antiraciste-raciste de Durban, survenait l'événement marquant de ce début de XXI^e siècle : les attentats du 11 septembre. L'effroi dans lequel ils ont plongé le monde a érudé alors la réflexion sur ce qui venait de se jouer à Durban et paradoxalement le 11 septembre allait servir d'argument pour continuer à détricoter les valeurs universelles les plus fondamentales (liberté d'expression, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, droit des femmes et des minorités) toujours au nom de l'antiracisme.

Les valeurs humanistes universelles affaiblies par le déséquilibre des forces en présence

Patiemment, session après session, au sein du Conseil des droits de l'Homme (CDH) de l'ONU à Genève², cette tâche s'accomplit à coup de résolution, telle celle qui assimile la diffamation religieuse à une « forme de racisme ». La religion victime de ce nouveau racisme serait l'islam, comme s'efforcent de le démontrer régulièrement les pays de l'OCI³, le MPNA⁴ et la Ligue arabe, soutenus par des rapporteurs onusiens sur ces questions comme Maurice Glélé-Ahanzo puis Doudou Diène. Un nouveau nom désigne ce racisme : l'islamophobie. Après le 11 septembre, événement fondateur de cette répression anti-islamique mondialisée selon les pays membres de l'OCI, le CDH devient le lieu régulier de débats sans fin et de prises de parole sur ce sujet. A plusieurs reprises, l'OCI y présente une résolution sur « la lutte contre la diffamation des religions »⁵, sachant qu'il faut entendre par diffamation ce qu'une société démocratique considère être une critique raisonnée. L'adoption de cette résolution en mars 2007 n'est pas anecdotique et fait suite à l'affaire des caricatures de Mahomet⁶. Non seulement elle attaque le principe de laïcité élaboré par la pensée occidentale depuis trois siècles et le transforme en une forme de discrimination, mais elle induit la nécessité d'établir de nouvelles normes dans la lutte contre le racisme engageant de fait une redéfinition du terme lui-même. On voit aussi se profiler la redéfinition du terme antisémitisme régulièrement utilisé dans l'enceinte genevoise par les représentants des pays arabes invoquant la notion de « sémitisme » pour requalifier le racisme anti-arabe. Les Juifs sont ainsi accusés d'avoir cherché à détourner le sens d'une notion universelle pour s'en approprier l'exclusivité. Il est peu probable que ces éminents diplomates ignorent la dimension historiquement et politiquement singulière du racisme antijuif qualifié d'antisémitisme, il s'agit davantage de leur part d'une manœuvre sémantique et stratégique pour disqualifier Israël et les Juifs.

Que cela provoque les haussements d'épaule des Européens présents tant les ficelles sont grosses ne signifie pas que ce détournement de vocable est sans danger. En effet, par le jeu des alliances (entre OCI, non alignés, G77 et Chine, Union Africaine) et des règles démocratiques de vote, les promoteurs de ce travail de sape obtiennent de plus en plus souvent au CDH le vote de résolutions contestables dans le fond même si dans leur forme elles utilisent les formulations sybillines caractérisant les déclarations officielles onusiennes⁷.

Mais en quoi les débats du CDH concernent-ils la question de la Conférence mondiale contre le racisme ? Parce que c'est à lui que revient le soin de préparer, organiser et encadrer la dite conférence. En dépit des critiques suite aux dérives racistes et antisémites de Durban I (2001) ainsi que celles portées contre la défunte Commission des droits de l'Homme remplacée en 2006 par le Conseil des droits de l'Homme⁸, il ne fallut pas attendre longtemps pour que les paisibles couloirs du Palais des nations unies de Genève soient hantées par le spectre de Durban. En effet, en novembre 2006, lors de la 3^e session du CDH la résolution 61/149 demande pour 2009 une seconde conférence mondiale contre le racisme, appelée Durban II par les observateurs, adoption qui ne suscitera aucune réaction au sein des médias. Comme le souligne Malka Marcovich⁹, en fins connaisseurs des rouages onusiens, les pays mobilisés contre les principes humanistes universels, promoteurs d'une approche différentialiste des droits fondamentaux et valorisant ce qu'ils nomment « le multiculturalisme », vont utiliser ainsi toutes les brèches pour avancer leurs pions et utiliser la tribune offerte par le CDH et le Comité préparatoire de Durban II afin de diffuser leur point de vue. Il apparaît donc que ce qui se déroule au sein du Comité préparatoire de la conférence de 2009 permet la progressive officialisation d'un discours pernicieux mais tout aussi haineux que ceux exprimés à Durban en 2001. A Genève, au sein du CDH et du Comité Durban II (2009) s'élaborent dans l'indifférence générale des textes fixant de nouvelles normes de droit international contraires aux principes onusiens définis par la DUDH qui fête pourtant cette année ces soixante ans !

La plateforme politique qui se construit session après session, consensus après consensus, est en train de permettre à la future Conférence mondiale contre le racisme de 2009 (Durban II) de se présenter comme le légitime espace international de l'antiracisme. Absents des débats depuis huit ans, les médias couvriront Durban II, en rendront compte benoîtement, incapables de lire entre les lignes et constateront que tous les principes fondant la mission humaniste de l'ONU sont bafoués : liberté d'expression, droit des minorités, égalité homme/femme, lutte contre les traites humaines. On peut parier que les anathèmes anti-israéliens et la question palestinienne tien-

dront une fois encore le haut du pavé au sein du Forum des ONG permettant d'éviter les sujets gênants pour les défenseurs du « différencialisme culturel » tels que le droit des femmes, droit des minorités comme les Roms, les castes indiennes et la question des Dalits, etc. Il faut préciser également que le Forum des ONG est devenu le lieu d'expression d'organisations qui n'ont rien d'indépendantes puisque beaucoup de gouvernements ont compris l'intérêt de détourner à leur profit le concept de la démocratie participative onusienne et de l'ONG comme organe représentatif de la société civile. A travers la création d'ONG appelés GONGO (Organisation non gouvernementale créée au service des gouvernements) des Etats jouent sur tous les tableaux : celui de la représentation nationale au sein des instances officielles et celui de la société civile dans les forums et comités thématiques onusiens ouverts aux ONG invitées à discuter et élaborer des propositions. On peut supposer qu'au Forum des ONG de Durban II, grâce aux mêmes manœuvres qu'en aout 2001, la focalisation sur Israël engagera les médias à caricaturer sous les traits de défenseurs aveugles de la cause sioniste ceux qui condamneront les dérives antijuives de Durban II. La boucle sera bouclée...

Quel est l'objectif de Durban II ? selon la résolution 61/149 de 2006, il s'agit de faire le point sur « la mise en œuvre de la DPAD » (Déclaration et Programme d'action de Durban). Lors du vote de la résolution 61/149, seuls les Etats-Unis et Israël s'opposent à l'organisation de la conférence tandis que l'Australie, le Canada¹⁰, les Iles Marshall et le Palaos s'abstiennent. Il faut ici souligner qu'Israël est le seul pays à avoir été exclu du système des groupes régionaux et plateformes politiques, cela l'empêche non seulement d'être élu mais aussi de participer aux travaux du CDH¹¹.

A lire la phrase sibylline de la résolution, il semble qu'aucun débat sur de nouvelles normes ne soit au programme. Or, au fil des réunions et des rapports préparatoires on se rend compte qu'il s'agit de refaire de Durban II la tribune contre « le régime d'apartheid israélien », à quoi s'ajoutent depuis le 11 septembre 2001 le « terrorisme d'Etat occidental », la « diffamation de l'islam » etc. La semaine suivant l'adoption, l'Algérie au nom du Groupe Afrique propose au vote du CDH une nouvelle résolution relative aux modalités d'organisation de Durban II : un comité préparatoire doit être créé et « un comité *ad hoc* se chargera de considérer les nouvelles normes à intégrer dans la lutte contre le racisme » (résolution 3/2)¹². Cette fois l'Union Européenne vote contre mais par le jeu des alliances entre groupes et la comptabilité démocratique, le texte est adopté ! Au diable l'avarice, afin de préparer Durban II, le CDH a validé la création de cinq nouvelles instances : le groupe intergouvernemental pour la mise en œuvre de la DPAD, le groupe d'experts sur les peuples d'ascendance africaine,

cinq experts « éminents indépendants », le Comité préparatoire à la conférence, le Comité *ad hoc* pour l'élaboration de normes complémentaires. A ce jour, le Comité préparatoire, instance décisionnaire, a tenu deux des trois sessions prévues : du 27 au 31 août 2007 puis du 21 avril au 2 mai 2008¹³. La 3^e et dernière session devrait avoir lieu au cours du dernier trimestre 2008.

La 1^{re} session du Comité préparatoire : les mêmes en pire ?

Comme le stipulait la résolution 61/149 de l'assemblée générale de l'ONU, la première session du Comité préparatoire de la conférence d'examen de Durban se tient à Genève fin août 2007. C'est le président du CDH, le roumain Doru Romulus Costea¹⁴, qui ouvre cette réunion introductive au cours de laquelle doit être élu le bureau, la question de la participation des ONG, les modalités pratiques de Durban II (date, durée, lieu, préparatifs). Deux autres points essentiels doivent être décidés au cours de ces cinq jours : qui sera Secrétaire général de la Conférence ? Quels seront les objectifs de Durban II¹⁵ ?

Cela commence sur les chapeaux de roues avec la confirmation par acclamation de l'élection de la Lybie comme présidente du Comité préparatoire. C'est donc désormais l'ambassadrice de Libye, Najat al-Hajjaji qui dirige les débats¹⁶ ; elle bénéficie du soutien indéfectible des membres ayant permis son élection, à savoir le groupe africain présidé par l'Égypte (le 2^e plus important numériquement après le groupe Asie) et l'OCI. Le Bureau du comité est composé de 20 membres selon le principe de répartition par zones géographiques (4 par zone)¹⁷. Le Bureau du comité est une instance essentielle car il prend toutes les décisions de fond qui seront ensuite portées à la connaissance du Comité (les sessions plénières) qui n'est finalement qu'une chambre d'enregistrement mais ne prend aucune initiative. Ainsi la désignation du président et de son vice-président qui est le rapporteur des travaux du comité, est loin d'être anodine. Là encore la démocratie a du souci à se faire puisque Cuba est élu au siège de Vice-président. Autre point intéressant, la présidente a systématiquement préféré l'adoption des décisions par consensus plutôt que par un vote. Si la règle de la majorité devait conduire *in fine* à la validation des propositions du groupe africain et de l'OIC, le système du vote aurait du moins permis que des voix discordantes s'expriment publiquement, que de nouvelles alliances se nouent notamment à l'initiative de l'Union Européenne dont certains membres ne manquent pas de courage (Belgique et Portugal représentant de l'UE pour 2007).

La question de la participation des ONG lors de Durban II est essentielle car c'est au sein du Forum des ONG de Durban II que s'étaient déroulées les violences anti-juives et anti-israéliennes. De plus, c'est là que le racisme par nature occidental avait

été dénoncé avec virulence par nombre d'ONG puisque le colonialisme, l'esclavagisme et l'impérialisme étaient définis comme des crimes exclusivement commis par l'Occident (entendre l'Europe, les Etats-Unis et Israël). Une ONG est automatiquement accréditée pour participer à ce type de conférence internationale si elle dispose du statut consultatif de l'ECOSOC¹⁸. Pour les autres ayant été accréditées à Durban II, la décision est prise de reconduire l'autorisation... Ainsi, les mêmes ONG vont pouvoir se retrouver en 2009, auxquelles s'ajouteront de nouvelles accréditations. Prenons trois exemples d'ONG reconduites pour 2009 : l'*Union of Arab jurists* dont le stand distribuait impunément à Durban II des exemplaires des Protocoles des sages de Sion, *International Youth and Student Movement for the United Nations* présente dans toutes actions visant à voir Israël officiellement qualifié de pays d'apartheid, enfin *Interfaith International* dont le progressisme est illustré par sa requête en 2001 visant à la suppression dans la déclaration finale de la mention suivante : « Les religions ne doivent pas être utilisées pour opprimer les femmes » ! Cette ONG est partenaire du MRAP avec qui elle co-organise le panel des ONG. Il faut savoir que lors de cette première session les ONG étaient très peu nombreuses, à peine une trentaine, car il s'agissait d'une réunion introductive ; mais cela en dit long sur le peu d'implication de ces organismes dans des processus administratifs à fort enjeux. Celles qui étaient présentes se sont réunies le 30 août en marge des réunions des Etats. A la tribune se trouvaient la plupart des ONG ayant contribué à la destruction du caucus européen en 2001 évoqué précédemment. Cette réunion était organisée par le CONGO (conférence des ONG ayant le statut consultatif de l'ONU) « Contre le racisme et la discrimination raciale » bien qu'il n'ait rien produit depuis 2001 sur le sujet¹⁹ ! Lorsque des membres de la LICRA, du MAPP²⁰ ou de ICARE rappelèrent les troubles du forum de 2001, les représentants des deux ONG citées plus haut (II et ISMUN) ont contre-attaqué, parlant de groupes (non identifiés !) qui mèneraient une « campagne internationale de discrédit » contre ce moment exemplaire que fut la Conférence de Durban de 2001. Au cours de cette édifiante réunion, les seuls problèmes de racisme et de discrimination évoqués concernaient les territoires palestiniens, l'Irak et l'Afghanistan où « l'islam était pris pour cible par le terrorisme d'Etat des pays ayant quitté Durban II »²¹. On comprend qu'il s'agit d'Israël et des Etats-Unis. L'Occident fut en effet, cet après-midi là, particulièrement brocardé. D'abord par Kapet De Bana se présentant comme le président de *l'Encyclopédie africaine et de la société savante* et coordinateur d'un *Conseil Mondial de la diaspora panafricaine* établi à Paris, qui a violemment attaqué l'Occident esclavagiste avant de remercier ce bienfaiteur de l'Afrique, Mouamar Kadhafi qui avait récemment lancé *l'Académie Polytechnique de la Paix et de la Renaissance de l'Afrique*. Ensuite, le président du CONGO, également membre du MRAP,

Jean-Jacques Kirkyacharian s'en prit à la France qui poursuivrait son œuvre esclavagiste du fait de son actuelle politique d'immigration choisie. Le mot est lâché : « un nouveau génocide est possible ». Si cette réunion estivale du CONGO augure du Forum des ONG de 2009, on peut croire à l'adage : « On prend les mêmes et on recommence » !

Au cours de cette première session, ni le lieu ni la date de la Conférence de 2009 ne sont finalement décidés au terme de longs débats. Il est intéressant néanmoins de relever que si les pays de l'UE souhaitent une durée limitée de trois jours, les pays dits « non alignés » au contraire aspirent à voir reconduite la formule des huit jours de 2001. Le coût sera sensiblement différent entre 3 et 8 jours mais comme ce sont les Etats membres les plus riches qui participeront le plus financièrement, qu'importe l'avarice²² ! Ce sera finalement quatre jours, du 20 au 24 avril 2009, décision prise en deuxième session en avril 2008. Quant au lieu, là aussi les oppositions sont instructives. Tandis que l'UE milite courageusement pour le siège de l'ONU à New York, sans surprise, la Chine, Cuba ou l'Iran s'y opposent farouchement. On parle alors de revenir à Durban, d'installer la conférence à Nairobi voire à Tripoli. Plus sérieusement, d'autres sièges d'institutions onusiennes sont évoqués : Paris, Bangkok, Vienne ou Genève. C'est finalement cette dernière qui accueillera la Conférence de 2009 au grand regret de l'OCI et du groupe africain²³.

En aout 2007, le Comité préparatoire décide unanimement de reconduire le dirigeant du Haut-commissariat aux droits de l'Homme au Secrétariat général de la Conférence de 2009. Louise Harbour gèrera les préparatifs de Durban II jusqu'à la nomination du nouveau haut-commissaire puisque la canadienne n'a pas souhaité voir son mandat renouvelé. Depuis fin juillet 2008 et pour cinq ans, c'est une juge de nationalité sud-africaine, Navanethem Pillay, qui occupe ce poste prestigieux. Souhaitons lui de réagir aux probables dérives de Durban II avec davantage de fermeté et de lucidité que sa prédécesseure Mary Robinson, plutôt dépassée par les événements survenus au Forum des ONG de 2001.

Le point essentiel de cette première session introductive concernait les objectifs à tenir pour Durban II. L'unanimité était faite sur la nécessité de faire le point sur l'application de la DPAD et de dresser un bilan du chemin parcouru en matière de lutte contre le racisme depuis 2001. Mais les débats s'ouvrirent très vite sur deux points : la nécessité ou non de rouvrir le programme et celle de négocier des normes complémentaires (terrorisme d'Etat, diffamation des religions, etc.). L'islamophobie bien que déjà mentionnée dans le DPAD de 2001 fut mise en avant par les pays « non alignés » (groupe africain, OCI, Ligue arabe, quelques alliés dans le G77) comme le racisme le plus virulent dans le monde depuis le 11 septembre. La Syrie parla de l'isla-

mophobie comme « d'attaques contre la race sémitique en général », contribuant avec d'autres membres de l'OCI à détourner le sens du mot antisémitisme pour réduire la prise en compte spécifique des violences anti-juives. La diffamation des religions a également été régulièrement citée comme une nouvelle forme de racisme permettant à l'Iran d'attaquer la France pour sa loi interdisant les signes religieux à l'école, la France qui, selon le représentant iranien, considère le voile islamique comme « antisocial ». La France ne jugea pas utile de demander à répondre... Ces deux thèmes, islamophobie et diffamation des religions, sont au cœur du combat des « non alignés » pour politiser la Conférence de 2009 et inciter à l'adoption par des instances onusiennes de nouvelles normes conduisant à redéfinir le racisme dans une perspective de hiérarchisation incompatible avec le combat universel qu'entendent mener les membres de l'ONU. Finalement, à l'issue de la session, le texte adopté par consensus sur les objectifs de Durban II reste flou, prévoyant « l'examen de la mise en œuvre du DPAD par toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international, comprenant l'évaluation des manifestations contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et relatives à l'intolérance ». En acceptant le compromis avec le terme imprécis de « formes contemporaines du racisme », l'UE va permettre au groupe africain et à l'OCI de poursuivre leur projet d'entériner la prise en compte de nouvelles normes de racisme apparues après le 11 septembre à savoir la diffamation de l'islam, le terrorisme d'Etat, le profilage religieux (comprendre ici l'interdiction des signes religieux dans certains lieux publics)²⁴. Il apparaît donc que le flou sémantique du DPAD et des différents textes adoptés depuis des années par les institutions onusiennes sur cette question, permet à ceux qui le souhaitent de trouver un espace pour théoriser ses nouvelles normes.

La question de l'évaluation n'est pas à prendre à la légère. En effet, le groupe africain et l'OCI militent, contre l'UE principalement, pour que le questionnaire relatif à la réalisation des objectifs de Durban II dans tous les pays, soit rédigé par le Bureau du Comité préparatoire alors que l'UE entend le voir rédigé par une instance plus neutre comme le HCDH. Ce questionnaire devrait être diffusé et complété par les ONG, les gouvernements, les institutionnels onusiens (les rapporteurs spéciaux). Les réponses seraient ensuite compilées par son rédacteur. Au vu des débats de la première session et de la composition dudit bureau (président et vice-président), confier cette tâche au Comité préparatoire expose au risque de voir officialisé le dévoiement du vocabulaire antiraciste. Sur cette question de la rédaction du questionnaire, l'UE cédera finalement...

La 2^e session : quand une ONG juive vient troubler les eaux calmes du Lac Léman

Lors de cette seconde session qui s'est déroulée du 21 avril au 2 mai 2008 dans le cadre somptueux du palais des Nations de Genève, les questions de fond annoncées en 2007 ont été tranchées pour un large part. Comme précisé plus haut, la date, le lieu, la durée ont fait l'objet de longues discussions avant que soient prises les décisions. Concernant le problème de la sélection des ONG pour le Forum, il a été confirmé de façon définitive que les ONG ayant participé en 2001 seraient automatiquement retenues pour 2009 même si elles n'ont pas le statut ECOSOC. Des associations comme la LICRA ont publiquement exprimé leur doute sur la nécessité d'organiser ce Forum des ONG si c'est pour s'exposer aux mêmes dérives qu'en 2001 ; le MRAP de son côté milite activement pour qu'il se tienne. Quant aux nouvelles ONG, la question de leur accréditation a suscité de houleux débats dans l'assemblée. La cause de ces troubles est révélatrice du terrain des tensions qui se joueront au Forum et illustre que depuis 2001 la focalisation obsessionnelle sur Israël est toujours aussi prégnante. Une ONG, le CIJA (Conseil canadien pour la défense et la promotion des droits des Juifs et d'Israël) avait sollicité une accréditation. L'Iran dans les semaines précédant la tenue de la session a adressé au Bureau du comité préparatoire une série d'arguments s'opposant à l'accréditation. Étonnement, le Comité n'en a pas informé précisément la CIJA malgré les demandes de l'ONG canadienne qui souhaitait connaître les motifs des objections iraniennes et quand elle pourrait y répondre. Or, la tenue des débats prévus le deuxième jour de Pessah empêchait le CIJA d'être présent pour répondre aux attaques iraniennes relayées par l'Égypte et l'Algérie²⁵, tandis que le Canada absent, suite à sa décision de ne pas participer à Durban II, ne pouvait assurer la défense de l'ONG. Après avoir accordé à peine 48 heures à la CIJA pour répondre aux objections iraniennes²⁶, la présidente lui donna une semaine. À la reprise des débats le 29 avril, l'Iran soumit de nouvelles questions à la CIJA, tactique qualifiée par l'AFP Genève « d'acharnement procédural ». Seule l'UE vint au secours de la candidature de l'ONG qui, de l'aveu même du Secrétariat de la Conférence, le HCDH, était en totale conformité avec les critères officiels attendus. Deux jours plus tard, le CIJA épuisé par tant de pression, préféra retirer sa candidature plutôt qu'exposer l'ensemble du Comité à un vote qui aurait néanmoins eu l'intérêt d'éclairer les rapports de force et alliances existants en particulier le positionnement des groupes sud-américains et africains. Auraient-ils suivi l'OCI ou l'UE ? Pendant que les débats étaient absorbés par l'accréditation d'une ONG canadienne plutôt inoffensive, l'ONG Campagne locale palestinienne contre le Mur de l'Apartheid recevait le droit de participer à la Conférence de 2009 sans susciter aucune objection.

Si le document final de la session d'avril-mai a confirmé l'objectif de Durban II à se borner à l'examen de la mise en œuvre du DPAD, il n'en demeure pas moins que les débats et surtout les manœuvres observées à Genève augurent mal, un diplomate européen présent a même évoqué une Conférence ressemblant à une « véritable foire d'empoigne qui se terminerait en clash ».

Afin de préparer la Conférence de 2009, la présidente libyenne a appelé les groupes à organiser des consultations régionales. L'Europe doit tenir une réunion au cours du deuxième semestre 2008 probablement dans le cadre du Conseil de l'Europe sous présidence française. La réunion préparatoire régionale du groupe sud-américain et Caraïbes a eu lieu à Brasilia les 17, 18 et 19 juin dernier. Son rapport final n'évoque pas l'antisémitisme comme forme de racisme persistant dans le monde actuel ce qui a suscité la réaction du Centre Simon Wiesenthal après que son représentant sud-américain ait publiquement fait état de cette question lors de la réunion.

La prochaine session de fond du Comité préparatoire aura lieu en octobre. A cette date, la France aura succédé à la Slovénie comme porte-parole de l'UE. Quelle sera son attitude ?

La diplomatie française et Durban II : entre gages communautaristes et fermeté publique

En France, les médias sont demeurés largement indifférents à l'annonce d'une nouvelle Conférence de Durban. Lors des réunions préparatoires révélatrices de ce qui se joue plus globalement à l'ONU en pleine réforme institutionnelle, les journalistes sont plus que rares. L'AFP relaie péniblement les informations de son antenne genevoise, aucun autre grand organe de presse n'envoie de correspondant. Les informations proviennent essentiellement d'acteurs associatifs souvent anglo-saxons comme UN-Watch basé à Genève, ICARE, en France la LICRA s'est impliquée afin de renseigner le grand public mais aussi la classe intellectuelle et dirigeante largement indifférentes²⁷. Le MRAP présent et très actif dans la structuration du futur Forum des ONG de Durban II comme on l'a évoqué, ne fait guère publicité de ce qui se passe à Genève.

Qu'en est-il de la position française sur la tenue de cette Conférence ? Le fait qu'un Secrétariat d'Etat aux droits de l'Homme ait été créé par le président Nicolas Sarkozy est ici essentiel. En effet, Rama Yade ne pouvait rester muette sur cette question puisqu'elle allait à un moment ou un autre s'y trouver confrontée. A l'automne 2007, il semble qu'elle disposait de peu d'informations tant sur l'ampleur des dérives de Durban II que sur les débats du Comité préparatoire, ses conseillers n'avaient probablement pas vu l'intérêt d'attirer son attention sur le sujet. Elle a rapidement comblé ses lacunes et a pris position avec la liberté de ton qui

la caractérise dès novembre au cours d'une soirée organisée par la radio communautaire juive RCJ autour de Bernard-Henri Lévy. C'est d'ailleurs au débotté que Rama Yade a répondu pour déclarer : « je comprends les angoisses autour de ce sujet et nous sommes décidés à œuvrer pour faire en sorte que Durban II ne ressemble pas à Durban I ». Par l'emploi du pronom « nous », il faut entendre le Ministère des Affaires étrangères auquel est attaché le Secrétariat et le gouvernement, mais il faut aussi entendre la présidence de la République tant il est clair qu'avec l'équipe Sarkozy aucune décision ou prise de parole gouvernementale n'a d'existence réelle sans l'aval de l'Élysée. Mais il faut également souligner le public devant lequel a choisi de s'exprimer Rama Yade. *Libération* titrait d'ailleurs le lendemain que la Secrétaire d'état avait donné « des assurances à la communauté juive sur la conférence de Durban II », ce qui en dit long sur la méprise qui entoure les appels à la vigilance devant les préparatifs et l'événement de 2009. Confusion aggravée par la seconde prise de parole officielle sur le thème, et non des moindres, celle du président Sarkozy. Ce n'est pas lors d'une soirée politique ou d'un échange avec des journalistes qu'il évoque la Conférence mais lors du dîner du Crif le 13 février 2008. Il y évoque « les débordements intolérables » de 2001 et annonce qu'il n'en acceptera pas les répétitions en 2009. Il termine en déclarant qu'en qualité de présidente de l'UE, la France « saura se désengager du processus si nos exigences ne sont pas prises en compte ». Enfin, début juin, Rama Yade a reçu une délégation du Crif pour rappeler les garanties de la France de ne pas laisser « franchir les lignes rouges ». Mais la légitime préoccupation suscitée par Durban II est-elle réservée aux Juifs pour qu'on ne choisisse de s'adresser qu'à eux à ce sujet ? Non ! Elle devrait concerner tous les citoyens inquiets des outrages commis contre les droits de l'Homme qui sont instrumentalisés dans les enceintes onusiennes par des Etats non-démocratiques pour être retournés contre les valeurs universelles humanistes que la France se targue d'incarner en qualité de patrie des droits de l'Homme. Mais force est de constater que pour les médias ou les politiciens, avoir dénoncé les dérives antijuives et les campagnes de haine anti-israéliennes de Durban II et s'inquiéter de récidives signifient que l'on ne se préoccupe que des intérêts particuliers d'Israël. Peu importe que des ONG et des intellectuels essaient de démontrer que l'attaque est bien plus large : que c'est un modèle de modernité qui est visé, que l'équation « diffamation des religions = racisme » est un piège qui conduit à la négation des valeurs humanistes pour lesquelles des générations se sont battues à travers le monde, la liberté d'expression, la laïcité, l'égalité homme-femme.

Lors de l'ouverture de la 7^e session du Conseil des droits de l'Homme Rama Yade a évoqué la Conférence de 2009 dans son discours répondant entre autre à la publication du rapport du CDH de l'experte, Gay Mac Douglass²⁸, sur les ques-

tions relatives aux minorités. Cette dernière avait réalisé une visite de neuf jours en France afin de dresser un portrait accablant des conditions d'existence des minorités. « Victimes d'une véritable discrimination raciale ancrée dans les mentalités et les institutions », l'experte interpelle assez violemment le gouvernement qui se doit « d'entendre le mécontentement » exprimés par ces « victimes » lors des émeutes de novembre 2005. Le rapporteur remet également en cause la légitimité de la loi sur l'interdiction des signes religieux à l'école publique interprétée comme un déni de reconnaissance du droit de culte. Bref, il en ressort que la France est un pays où règne le racisme d'Etat notamment contre les musulmans²⁹, attaque régulièrement portée par les Etats de l'OCI lors des séances du CDH et du Comité préparatoire de Durban II. Il était assez logique, donc, que la Secrétaire d'Etat évoque la perspective de 2009 en mettant en lumière les manipulations du concept des droits de l'Homme par certains pays pour asseoir leur critique contre les Etats de droit. Elle rappela ainsi publiquement « le souci d'universalité » qui devait guider les membres pour le suivi de Durban II, elle ajoute : « ce n'est pas en nous dressant les uns contre les autres, en privilégiant une approche partielle et partielle, que nous lutterons efficacement contre ce mal [le racisme]... les dérives et les outrances qui ont entouré la conférence de Durban ne doivent pas se répéter ».

Lors de la deuxième session du Comité préparatoire, la France n'est intervenue qu'une fois. Mais à compter du 1^{er} juillet 2008, la parole française sera contrainte de se faire entendre car elle portera la voix de l'UE. Il semble toutefois que les prises de position du président de la République et de sa Secrétaire d'Etat ont été bien comprises et que la menace ouverte de ne pas participer à Durban II a eu son petit effet au sein du groupe africain et de l'OCI. Reste à savoir s'il ne sera pas aussi fugace que dans le cas de la cérémonie d'ouverture des JO à Pékin...

Sans conclure...

A moins d'un an de l'échéance, peut-on dire que la Conférence sera une répétition des dérives de 2001 ? Si les arts divinatoires ne font pas partie de nos talents, on peut néanmoins faire preuve de lucidité et appeler les journalistes à s'intéresser davantage à ce qui se dit, s'écrit, se décide dans les enceintes onusiennes liées au CDH. Ce sont les normes internationales des valeurs universelles du monde futur qui sont en train de s'élaborer. Si l'on prétend vouloir un monde plus juste et équitable, il faut se pencher sur le patient dé-tricotage des droits humains fondamentaux que réalisent vote après vote, résolution après rapport, les représentants de pays qui ne respectent pas le tiers de ce qu'ils reprochent aux Etats de droit occidentaux. A quoi sert de célébrer les 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme si on la laisse se vider

de sa substance car ses acquis sont incompatibles avec les législations des régimes autoritaires ? En invoquant le multiculturalisme et le droit à la différence pour avancer dans leur combat contre les valeurs occidentales, ces pays – et les ONG qui les soutiennent par complaisance ou intérêt de politique intérieure – insultent les acteurs de terrain du monde entier qui se dévouent parfois au péril de leur vie pour lutter contre le racisme et les discriminations. Comme en 2001, seront-ils pris en otage en 2009, à Genève, et privés de ce rendez-vous antiraciste de la communauté mondiale ?

notes

1. Caucus est un terme onusien qualifiant le regroupement d'ONG lors de conférences mondiales autour de thèmes communs.
2. Où aucun grand média n'envoie de correspondant chargé de rendre compte de ces débats et votes onusiens.
3. La Conférence des Organisations islamiques qui comptent 57 membres.
4. Le Mouvement des pays non alignés soit 69 % des membres de l'ONU.
5. Présentée par le Pakistan au nom de l'OCl, elle insiste sur les atteintes spécifiques faites à l'islam : « Le CDH note avec une vive inquiétude l'intensification de la campagne de diffamation des religions, et la désignation des minorités musulmanes selon des caractéristiques ethniques et religieuses depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001 » ou « le CDH invite le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines du racisme à faire régulièrement rapport sur toutes les manifestations de la diffamation des religions et en particulier sur les incidences graves de l'islamophobie sur l'exercice de tous les droits ».
6. Sur ces sujets, on consultera utilement les sites de M. Marcovich www.malkamarcovich.canalblog.com et de l'ONG ICARE (Internet Center Anti Racism Europ) www.icare.to

7. Au sein de ces groupes de pays, on notera le nombre limité de ceux qui peuvent être qualifiés d'Etats de droit, ce qui ne les empêche nullement d'adresser régulièrement aux démocraties occidentales de virulentes leçons de morale.
8. Lire *L'ONU contre les droits de l'Homme ?* de Jean-Claude Buhner et Claude Levenson (1001 Nuits, 2003).
9. « ONU 2001-2007 : Durban ou l'éternel retour », *Les Temps Modernes*, avril-juillet 2007, n° 643-644.
10. Le Canada, au vu des premières sessions du Comité préparatoire a annoncé en janvier 2008 qu'il ne participera pas à Durban II. C'est le premier pays se retirer. Aucun écho dans la presse.
11. Israël est admis au sein du groupe régional « Europe de l'Ouest et autres » uniquement lors des sessions du CDH se tenant à New York au siège de l'ONU.
12. Comité *ad hoc* dont le coût est évalué à 1 058 900 \$.
13. Les débats sont filmés et visibles sur le site du CDH ainsi que les textes proposés et votés www2.ohchr.org/english/issues/racism/DurbanReview/session1-documentation.htm
14. D.R. Costea a terminé son mandat en juin 2008.
15. Le site de l'ONU consacré à la Conférence de Durban II009 est www2.ohchr.org/english/issues/racism/DurbanReview/index.htm
16. Par le principe des rotations géographiques, cette « journaliste » de formation avait déjà présidé au nom de son pays la défunte Commission des droits de l'Homme en avril 2003 ce qui avait provoqué un tollé médiatique, vite oublié.
17. N'appartenant à aucun groupe régional, Israël ne peut être élu. De toute façon, Israël et les Etats-Unis sont absents de cette réunion de travail ayant voté contre la tenue de Durban II.
18. Le Conseil économique et social des Nations unies.
19. On peut le constater sur le site des Congo www.ngocongo.org
20. Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie.
21. Propos tenus par Krishna Ahojapatel présidente du CONGO sur la condition de la femme, rapportés par les représentants de la LICRA, témoins directs.
22. Durban II aurait coûté plus de 10 millions de \$ selon le Haut commissariat aux droits de l'Homme.
23. Décision adoptée à la fin de la session d'avril-mai 2008.
24. Normes qu'ils avaient déjà apportées dans la résolution 3/2 du CDH.
25. Pour information, sur les 12 jours de session, l'Algérie est intervenue 31 fois, l'Iran 8 fois contre 1 fois pour la France...
26. Le rôle joué par le Canada lors d'une assemblée générale de l'ONU en faveur d'une résolution sanctionnant l'Iran pour ses violations des droits de l'Homme en particulier à l'égard des minorités ethniques et religieuses explique aussi en partie le choix iranien de s'en prendre à une ONG canadienne.
27. Le 27 février 2008, à l'initiative de la LICRA une tribune signée par de nombreux intellectuels intitulée « L'ONU contre les droits de l'Homme » est parue dans *le Monde*.
28. Consultable sur www.daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/G08/114/03/PDF/G0811403.pdf
29. Accusation que l'on retrouve également dans les rapports de Doudou Diène, l'expert du CDH sur les questions de racisme.